

Maintien de la certification du PNCE

Si vous détenez une certification du PNCE dans un des contextes de RCA, vous devez obtenir des points de perfectionnement professionnel (PP) pour maintenir votre certification.

**cela ne touche pas les entraîneurs dont le statut est « en formation » ou « formé ».*



Foire aux questions

Pourquoi dois-je maintenir ma certification?

Voici la réponse du PNCE :

Le maintien de la certification, établi par la preuve d'une formation continue (perfectionnement professionnel) et d'une pratique active comme entraîneur, est considéré comme essentiel à la performance des athlètes et à l'intégrité du PNCE. Le PNCE axé sur les niveaux faisait parfois l'objet de critiques, car les entraîneurs pouvaient continuer à être « certifiés » même s'ils n'avaient pas agi comme entraîneurs depuis plusieurs années ou qu'ils n'avaient pas maintenu leurs connaissances à jour en matière d'entraînement.

Quels sont les points permettant de maintenir la certification?

	Activité/ Catégorie	Points	Limites	Exemple
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/année pour chaque saison d'entraînement OU 1 point/année pour les responsables de la formation des entraîneurs (Activité pour personne-ressource ou évaluateur)	Jusqu'à un maximum de 5 points	Être actif comme entraîneur pendant une année civile ou être responsable du développement des entraîneurs Animation ou évaluation du PNCE

	Activité/ Catégorie	Points	Limites	Exemple
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de maximum ou de minimum	Suivre un atelier du PNCE supplémentaire (Apprendre à ramer ou Entraîneur de RCA)
	Activité autre que celles du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à trois heures (maximum)	Pas de maximum ou de minimum	Participer à la conférence nationale de RCA, aux conférences provinciales, suivre le module d'apprentissage en ligne sur les fondements de l'aviron de RCA
	Apprentissage autodirigé	3 points pour la période de certification valide (5 ans)	Maximum de 3 points pour la période de certification valide (5 ans)	Mentorat d'entraînement en aviron, atelier sur la conduite de l'embarcation de l'entraîneur ou de la remorque
	Ré-évaluation en contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP en contexte	Pas de maximum ou de minimum	Réussir l'évaluation du PNCE pour le contexte (de nouveau)
Multisports	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de maximum ou de minimum	Module multisport du PNCE. (Prendre une tête d'avance, Initiation à l'entraînement sportif, Prendre des décisions éthiques), voir auprès de votre association provinciale pour plus de détails
	Activité autre que celles du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à 3 points (maximum)	Jusqu'à un maximum de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte dans une période de renouvellement de la certification (5 ans)	Ateliers et séminaires de PP (comme Respect dans le sport, Priorité Jeunesse, d'autres activités sportives, formations d'officiels, cours sur la sécurité ou les premiers soins)

Comment puis-je accumuler des points de PP?

Il y a de nombreuses façons d'accumuler des points. Pour ce qui est des activités organisées par RCA, les associations provinciales, l'Association canadienne des entraîneurs ou les représentants des entraîneurs provinciaux ou des territoires, le nombre de points sera précisé lors de l'annonce de l'activité.

Comment puis-je soumettre mes points?

Tout événement organisé par RCA ou une association provinciale sera déjà soumis aux points de PP en votre nom. Veuillez vous assurer de fournir votre

numéro de PNCE au comité organisateur de ces événements.

Les points de PP rétroactifs ne seront pas acceptés.


Quels événements puis-je déclarer moi-même?

Les activités d'entraînement actif ou de responsable de la formation des entraîneurs peuvent être autodéclarées chaque année en votre nom et rapportées directement par l'entremise de l'Association canadienne des entraîneurs. Vous n'avez qu'à vous inscrire sur www.coach.ca et du côté gauche de votre relevé, vous verrez une section d'autodéclaration. Cliquez et suivez les indications. Les entraîneurs peuvent aussi autodéclarer d'autres activités (comme les formations officielles, les conférences, etc.).

Comment puis-je savoir si l'activité est admissible?

Si vous participez à un événement organisé par une des associations provinciales d'aviron, demandez au personnel qui organise l'événement si ce dernier a déjà été approuvé pour le PP et combien de points il vaut, le cas échéant.

Quel est le nombre de points minimum que je dois accumuler en tant qu'entraîneur d'aviron pour conserver ma certification du PNCE?

 Nom du programme (contexte)	Minimum de crédits de perfectionnement professionnel requis
Apprendre à ramer (Instruction - débutant)	5 ans 10 points
Entraîneur de RCA (Compétition - Introduction)	20 points
Entraîneur de la performance de RCA (Compétition - Développement)	30 points

**Note : Après avoir obtenu votre certification, vous avez cinq ans pour cumuler le minimum de points selon votre contexte.*

Comment puis-je vérifier le nombre de points de PP que j'ai accumulés?

Vos points de PP apparaîtront sur votre relevé pourvu que les données de votre profil (nom, numéro de PNCE, etc.) aient été enregistrées correctement par l'organisation responsable de l'événement et pourvu que votre profil soit à jour sur le site coach.ca. Vous pouvez vérifier votre profil et votre nombre de points en vous connectant à coach.ca et en vous servant de votre numéro de PNCE pour consulter votre relevé. N'oubliez pas que les points de PP s'affichent sur votre relevé seulement après que les données aient été enregistrées dans le Casier.

Lorsque vous accédez à votre relevé de PNCE, du côté gauche, vous trouverez une section qui porte sur le maintien de la certification. Cliquez sur cette section et suivez les indications. Si vous avez des questions sur les points accumulés, communiquez avec colleenmiller@rowingcanada.org

Qu'arrive-t-il si je participe à un événement et que je déclare cet événement à RCA pour recevoir des points de PP, mais ultérieurement?

Les événements admissibles aux PP ne peuvent être acceptés rétroactivement et être inscrits sur votre relevé. Il est très important de veiller, par l'entremise de RCA, de l'Association canadienne des entraîneurs et de tout organisme affilié, à ce que les événements auxquels vous participez soient préapprouvés avant d'y assister.

Qu'arrive-t-il si je n'obtiens pas le minimum de points au cours de la période de cinq ans?

Sur votre relevé, il sera indiqué que votre statut « certifié » n'aura pas été renouvelé. Les entraîneurs doivent s'occuper activement de leur perfectionnement professionnel pour renouveler leur statut « certifié ».

Et si j'ai une certification dans un autre sport que l'aviron ou dans un contexte multisport?

Les points de PP que vous accumulez comptent dans les deux contextes. L'entraîneur doit accumuler le plus grand nombre de points de PP.

Vous n'avez qu'à obtenir le nombre le plus élevé de points de PP requis. Par exemple, si vous êtes « certifié » dans les deux contextes compétitifs, vous n'avez qu'à obtenir 30 points pour maintenir votre certification dans les deux contextes.